

Cette action de formation entre dans le champ d'application
de l'article L 6313-1 du Code du Travail.

ORGANISME DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SOMME
Cité des Métiers et de l'Artisanat – 7 rue de l'Île Mystérieuse - 80440 BOVES,
N° déclaration activité 22 80 P 0003 80 auprès du préfet de région 02-60-80, SIRET : 18800860100034

NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- **Durée** : 1 jour en centre de formation - 7 h
- **Lieu de formation** : Antenne de BOVES ABBEVILLE PERONNE
- **Pré requis** : Aucun.
- **Public visé** : Chef d'entreprise – Conjoint collaborateur ou associé – Salariés – Demandeurs d'emploi.
- **Objectif pédagogique** :
 - ✘ Connaître les outils et la méthode pour élaborer un tableau de bord
 - ✘ Concevoir et adapter le (s) tableau (x) de bord aux spécificités de l'entreprise

CONTENU DE FORMATION

Construire un budget

- Pourquoi établir un budget d'exploitation dans une TPE ?
- La démarche de la construction budgétaire
 - Comprendre son modèle économique
 - Collecter les données prévisionnelles
(Chiffres d'Affaires, salaires et charges sociales, frais généraux)
 - Décliner les prévisions par mois
 - Organiser le suivi budgétaire

Concevoir un tableau de bord pertinent

- Analyse du secteur et des besoins de l'entreprise
- Analyse des données et définition des indicateurs clés
- Modélisation du tableau de bord
- Rapprochement : réalisations/Budgets et plan d'action

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certification Attestation de compétences Attestation de suivi de formation

MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

- Enseignement présentiel
- Moyens pédagogiques et techniques : Il est convenu que les stagiaires se verront remettre un support pédagogique reprenant les différentes séquences de formation découlant du programme. L'exposé des thèmes relatifs à l'action de formation se déroulera sous la forme d'une alternance d'exposés théoriques et pratiques s'inspirant très concrètement de la réalité des entreprises d'aujourd'hui, et ce, tout en laissant les stagiaires intervenir au cours du stage aux fins de créer la meilleure interactivité dans le cadre de séquences réservées à cet effet.
- Moyens d'apprécier les résultats de l'action sont effectués conformément à l'article L 6353-1 du Code du Travail.
- Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation : Feuilles de présence signées par les stagiaires et le formateur, et ce, par demi-journée de formation.

CONDITIONS MATERIELLES DE LA FORMATION

- Salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SOMME

7, rue de l'île Mystérieuse 80440 BOVES
Adresse Postale : CS 51006 80332 LONGUEAU CEDEX
Tél.: +33 3 60 127 161 - Fax : +33 3 60 144 600
Internet : www.cma80.fr – Courriel : ddef@cma80.fr

